

AVIS PUBLIC

OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 430 VISANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME MUNICIPAL EN PRÉSERVATION ET RESTAURATION DU PATRIMOINE – ADOPTION

Lors de son assemblée régulière tenue le 17 juin 2026, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 430 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 24 JUIN 2026.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et greffière-trésorière